



Le chef du Département de la santé et de l'action sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

**Procédure de consultation concernant le projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille du 23 septembre 2008 (LVLAFam).**

Organisme consulté :  
Adresse :  
e-mail :  
Personne de référence :

**Question 1**

**Partagez-vous la proposition du Département de la santé et de l'action sociale d'instaurer un taux de cotisation unique et une compensation intégrale des charges dans le régime des allocations familiales pour personnes salariées?**

Oui/Non

Commentaires

**Question 2**

**Auriez-vous une proposition alternative pour réaliser l'objectif de limiter les différences du taux de cotisation d'allocations familiales dans une proportion raisonnable ?**

Oui/Non

Commentaires

**Question 3**

**Approuvez-vous l'augmentation de l'allocation pour les jeunes en formation de Fr. 250.- à Fr. 330.- par mois dès le 1.1.2013 ?**

Oui/Non

Commentaires

**Question 4**

**En cas de réponse négative à la question précédente, auriez-vous d'autres propositions de mesures de soutien au pouvoir d'achat des familles à formuler ?**

Oui/Non

Commentaires

Annexe : Taux de cotisation comparé avant et après la réforme proposée